

COMMUNE

DE

LÈME

1250 Route des Crêtes
64450 LÈME

Téléphone 05 59 04 30 23

Messagerie :
mairiedeleme@orange.fr

Site web
www.lème.fr

En cas d'urgence

Jean VENANT - 06.60.02.22.82

Jean-Pierre LABAT-MIOU - 06.85.38.31.46

Michel DUCLA - 06 89.69.40.55



En Béarn...



À quand les retrouvailles?

Lo Normand qu'ei tostemp en deçà de la vertat, lo Gascon tostemp au delà

Le normand est toujours en deçà de la vérité, le gascon toujours au-delà

COMMUNE

DE

LÈME



*Bulletin Communal
Juillet 2021*

Année 2021 – bulletin n°2

Le mot du Maire



Dans ce numéro :

Infos Pratiques	2
Le carnet	2
Associations	3

L'été s'achève en pente douce et déjà les signes annonciateurs de la rentrée se font de plus en plus pressants.

Reste que l'ombre de la COVID plane toujours, l'immunité collective est loin d'être atteinte, chacun a encore en mémoire la rentrée compliquée de l'automne dernier.

Il convient donc de rester prudent en sécurisant encore la prochaine rentrée des écoles, en respectant impérativement les consignes sanitaires; sans perdre de vue que la vaccination reste encore le meilleur rempart contre ce fléau invisible.

Quant à la vie politique, c'est hélas l'abstention qui a dominé les scrutins des 20 et 27 juin derniers, selon le ministère de l'Intérieur le taux d'abstention a été de 65.31% pour les Régionales et de 65.64% pour les Départementales.

Ce net recul de la participation indique clairement le manque de distinction entre les politiques conduites par les collectivités départementales et régionales.

31% des abstentionnistes estiment que le fait de voter ou non n'aura pas d'impact sur leur vie quotidienne « ce qui a eu pour conséquence la prime aux sortants ».

Enfin mais surtout, 35% des non-votants évoquent le manque de confiance dans les responsables politiques. Notre vieux système électoral semble à bout de souffle.

Je terminerai toutefois mon propos en remerciant toutes les électrices et électeurs lèmois qui nous ont accordé leurs suffrages lors des Départementales. Cette campagne fut l'occasion de réaliser de belles rencontres territoriales et intergénérationnelles. Notre défaite n'en fut que plus honorable.

Merci encore à toutes et à tous,

Bonne rentrée!

Jean VENANT



Infos Pratiques

La mairie est ouverte au public
Le mardi de 8 heures à 12 heures & le mercredi de 16 heures à 18 heures
05.59.04.30.23
mairiedeleme@orange.fr



Notre stagiaire a terminé sa formation et obtenu son Diplôme Universitaire d'Administration des Collectivités Territoriales.



Déchetterie

Horaires d'été (du 01/04 au 30/09)

Mercredi => 14 heures à 18 heures

Samedi => 10 heures à 12 heures / 14 heures à 19 heures

Horaires d'hiver (du 01/10 au 31/03)

Mercredi => 14 heures à 17 heures

Samedi => 10 heures à 12 heures / 14 heures à 18 heures



Le site internet de la commune est actif, vous pouvez y retrouver les photos des différentes manifestations passées, les bulletins communaux, et les informations pratiques.

Vous pouvez y accéder à cette adresse « www.lème.fr »

LE CARNET



Souhaitons la bienvenue à

- Milo, Sam VARLET né le 04 janvier 2021
- Antoine, Marc, Clément GOGUET né le 5 août 2021

Félicitations aux parents



Pascal BIDAU-NABARROTH & John, Michaël CHEVAL se sont mariés samedi 21 août. Félicitations aux heureux mariés.



Monsieur Jean DUCLA nous a quitté le 22 août. Il a rejoint Raymonde. Toutes nos pensées à la famille, enfants, petits-enfants et arrière petite-fille.

Vie des Associations

En raison de la pandémie les associations sont à l'arrêt



INFOS SUR LES TRAVAUX

Les travaux d'aménagement et de viabilisation du lotissement Proyaa commencent en septembre.

La réhabilitation du cimetière est programmée pour l'hiver.

Notre village est couvert désormais par la Fibre, les abonnements privés se poursuivent à un rythme soutenu.

Une société privée installe les compteurs Linky dans toutes les habitations. Ce compteur communautaire permet le relevé à distance quotidien de votre consommation électrique réelle, depuis votre ordinateur, tablette, smartphone, etc...

QUELQUES INCIVILITES...

Des administrés se sont plaints d'intrusions sur leurs propriétés sans aucune autorisation préalable.

« La loi française ne donne pas le droit à chacun de pénétrer dans les propriétés privées, mais elle ne sanctionne pas pénalement la pénétration sur le terrain d'autrui, même entouré d'une clôture, tant qu'il n'y a pas de dommages causés : **il suffit de passer sans rien ramasser, ni casser, ni détériorer** »

Tri Sélectif:

Le tri sélectif doit être mis dans les containers et non à côté. Par ailleurs les encombrants sont à amener à la déchetterie.

Rentrée scolaire

Tous niveaux confondus : 2 septembre 2021

Journée citoyenne

Certains membres du Conseil Municipal ont évoqué l'idée d'une journée dédiée aux Travaux d'Intérêt Général sur commune avec plusieurs ateliers, dont un sur le maniement du défibrillateur.

Un repas serait alors organisé au foyer rural avec l'ensemble des participants.

Et vous, qu'en pensez vous?